

SUBVENTIONS RÉTROFIT ADEME JUSQU'À 55%



Cette subvention ADEME est une subvention aidant les professionnels au rétrofitage de certains de leurs véhicules thermiques en véhicules zéro émission à hydrogène. Cette aide concerne les véhicules utilitaires ainsi que la mobilité plus lourde. HYmpulsion est le coordinateur.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. Être domicilié en France.
2. Avoir fait transformer le moteur thermique de votre véhicule en moteur électrique à batterie ou à pile à combustible par un professionnel habilité.
3. Avoir un véhicule ayant été immatriculé depuis plus de 5 ans.
4. Avoir acheté ou loué pour une durée d'au moins deux ans.



MONTANTS DE LA SUBVENTION

	TAILLE DE L'ENTREPRISE		
	PETITE - de 50 salariés CA < 10M d'€	MOYENNE - de 250 salariés CA < 50M d'€	GRANDE
MONTANT DE LA SUBVENTION EN %	55%	45%	35%

IMPORTANT

Le montant exact de la subvention est calculé de cette manière :

$(\text{Coût du rétrofit du véhicule}) - (\text{Coût des travaux de remise en état du véhicule thermique}) \times \text{Taux de subvention}$

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE SUBVENTION ?

LES DOSSIERS DE SUBVENTIONS ADEME SONT CONSTRUITS AU CAS PAR CAS PAR HYMPULSION EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC L'ENTREPRISE DEMANDEUSE.

CONTACT HYMPULSION :

Ameziane ROUBACHE
Responsable du développement commercial

✉ ameziane.roubache@michelin.com

☎ 06 01 22 97 83